



L'ÉVALUATION CLINIQUE INFIRMIÈRE

L'évaluation clinique infirmière comprend un recueil de données auprès du patient et un examen structuré de l'état physique et/ou mental du patient. Elle permet de dépister des écarts à la norme. Cette évaluation peut être complète en soins de première ligne ou lors d'une admission dans un service de soins. Elle peut être partielle et centrée sur un symptôme ou une plainte au décours d'une prise en soins. Elle peut être ciblée dans le cadre de surveillance périodique d'un patient (par ex. en postopératoire).

L'évaluation clinique favorise :

- les habiletés cliniques assurant surveillance, jugement clinique et interventions ciblées au regard de l'état de santé du patient
- la détection précoce des signes et symptômes de détériorations
- l'alerte pertinente et le recours au soutien médical
- la sécurité des patients
- une communication structurée, professionnelle et interprofessionnelle
- la transmission explicite d'un savoir infirmier

Moyens :

- groupe de travail institutionnel piloté par la Direction des soins et des cellules départementales
- formations catalogues HUG
- soutien de la DS au déploiement de l'évaluation clinique infirmière au sein d'unités de soins et de département
- Supervision clinique au sein des unités de soins
- Pool de formateurs / référents DS

En juin 2017, la direction des soins a mis sur pied un groupe de travail institutionnel sur le déploiement de l'évaluation clinique infirmière au sein des HUG. Les objectifs de ce groupe sont :

- Coordonner le déploiement au sein de l'institution au niveau de la documentation clinique de l'étendue de l'évaluation clinique et des indicateurs de processus/résultats
- Etablir des règles de bonnes pratiques

Ce groupe de travail travaille en étroite collaboration avec les cellules départementales dans lesquels l'évaluation clinique infirmière se déploie.